



Arrêté municipal n° **2024-V-103**

portant réglementation de la circulation  
**Place du 8 Mai**  
*Marché de Noël*

**LE MAIRE DE VIX,**

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

VU la demande formulée par **la commune de Vix le 8 décembre 2024,**

**Considérant qu'en raison de l'organisation d'un marché de Noël,**

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Du jeudi 5 à 00h00 au lundi 9 décembre 2024 inclus, le stationnement et la circulation de tous les véhicules sont interdits sur l'ensemble de la Place du 8 Mai.

Les services de la poste pourront accéder au bâtiment de l'agence postale.

**ARTICLE 2 :** La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions définies par l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 1 ci-dessus.

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité de la manifestation, ainsi que dans la commune de VIX.

**ARTICLE 6 :** La commune de Vix, Le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la VENDEE, et la Police Intercommunale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera remise à l'ARD pour information.

Vix, le 5 novembre 2024

Le Maire, Jean-Claude Chevallier

P/Le Maire  
L'adjoint délégué  
**Dominique GUERIN**

